

# Station du Roc d'Enfer : vers un nouveau mode d'exploitation

Au 1<sup>er</sup> novembre, une société d'économie mixte chargée de l'exploitation de la station du Roc d'Enfer verra le jour. Sous ce nom barbare se cache de profondes mutations à venir pour Saint-Jean-d'Aulps et sa station.



La station du Roc d'Enfer s'étend sur Saint-Jean-d'Aulps et Bellevaux-La Chèvrerie. Au 1<sup>er</sup> novembre elle ne sera plus exploitée en régie communale mais par une société d'économie mixte.

## SAINT-JEAN-D'AULPS

C'est une mini-révolution qui est en train de s'opérer à Saint-Jean-d'Aulps. Pour cet hiver, les remontées mécaniques de la station du Roc d'Enfer seront désormais exploitées par une société d'économie mixte (SEM), composée notamment, en son capital, de plusieurs sociétés de remontées mécaniques des Portes du Soleil. Pourquoi une révolution alors ? Tout simplement parce que depuis 2014, les remontées mécaniques de la station,

qui s'étend de Saint-Jean-d'Aulps à Bellevaux-La Chèvrerie, étaient gérées en régie communale, par la municipalité de Saint-Jean-d'Aulps : « Un système qui a montré toutes ses limites. Notamment lorsque vous retrouvez avec des hivers en partie sans neige. Les régies communales n'ont pas le droit au chômage technique et donc c'est pénalisant. Après, d'un point de vue administratif bien sûr, une entreprise commerciale est plus difficile à gérer en régie qu'en droit privé », analyse Patrick Cottet-Dumoulin, maire de la commune. Un changement qui n'est donc pas sans conséquence.

Pour Saint-Jean d'Aulps tout d'abord, c'est un nouveau pas en avant : « Dans le cadre de la révision du Scot (ndlr : Schéma de cohérence territoriale) est inscrite la liaison entre le Roc d'Enfer et Les Gets, via La Côte-d'Arroz. Cette nouvelle société permet de préparer le terrain et installer encore davantage la station dans l'entité des Portes du Soleil », explique le maire.

### Plus de souplesse avec les saisonniers

C'est aussi davantage de souplesse vis-à-vis des saisonniers. La mairie en avait em-

bauché 70 l'an passé : « En régie communale, si on faisait par exemple signer au saisonnier un contrat de telle date à telle date et qu'au final on n'ouvre pas la station à cause du manque de neige, on devait lui assurer un salaire, avec l'argent du contribuable. Tandis qu'avec la SEM, il peut bénéficier du chômage technique. »

### Délocaliser les ventes de forfaits

Et quelle incidence pour les skieurs ? Ces derniers pourront désormais retirer leur forfait à différents endroits sur la commune : « Il sera pos-

sible dorénavant d'acheter son forfait à l'office de tourisme par exemple. Ce qui ne pouvait se faire dans une régie municipale. Les ventes se faisaient juste par les caisses des remontées mécaniques. Tandis qu'avec une SEM on peut très bien mettre un appareil à carte à l'office. »

La société d'économie mixte Roc d'Enfer, c'est la concrétisation d'une réflexion née il y a déjà plusieurs années. Un projet qui a séduit à l'unanimité les municipalités de Saint-Jean-d'Aulps et de Bellevaux.

BENOÎT SPOURD

## 1,6 million de passages

La réputation de la station du Roc d'Enfer n'est plus à faire dans la région. Pour preuve encore, le succès rencontré l'an passé : « L'hiver dernier on a quand même réussi un retour skis aux pieds pendant toute la saison. Ce qui n'était pas le cas de tout le monde. On s'est plutôt bien défendu sur ce coup-là. Il y a eu lors de la dernière saison d'hiver plus de 60 000 journées skieurs, ce qui représente 1,6 million de passages sur les différentes remontées mécaniques », détaille Patrick Cottet-Dumoulin.

CHÂTEL

SAISON CHÂTEL LIBERTÉ

-25% C'EST MAINTENANT!

CHÂTEL  
Portes du Soleil

Four plus d'infos :  
Tél. : 04 50 73 34 24  
www.chatel.com

ADULTE 42€ ENFANT 32€ JEUNE SENIOR 38€

## Une société aux couleurs des Portes du Soleil



Patrick Cottet-Dumoulin, maire de Saint-Jean-d'Aulps, et Sophie Boire Varlet, sa 1<sup>re</sup> adjointe, lors de la création de la SEM.

La signature de la création Avoriaz (SERMA), de Morde la société d'économie mixte a été entérinée à de Pleney) mais aussi la SAS Saint-Jean-d'Aulps. Entrent au capital les sociétés des remontées mécaniques de Châtel (SAEM), des Gets (SAGETS), de Morzine-85% du capital.